

NOM :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Titularisé-e le :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	Tél :	<input type="text"/>
		Mail :	<input type="text"/>

SITUATION ADMINISTRATIVE :

SITUATION PARTICULIERE :

ECOLE ou ETABLISSEMENT d'affectation ou de rattachement :

RAISON DE LA DEMANDE :

Pour convenance personnelle Mesure de carte scolaire

Priorité de mutation au titre du handicap

Autre :

VOEUX :

1	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>

Fiche de calcul de barème

Majoration automatique :	
Ancienneté générale de service (AGS) au 31/12/2022 (cf iprof -> votre dossier -> ancienneté) 10 pts par an ; 1/12 ^{ème} de point par mois ; 1/360 ^{ème} de point par jour.	<input type="text"/>
Mesure carte scolaire 1000 pts pour la même école pour un poste de même nature ou en cas de restructuration 900 pts sur les écoles de secteur du collège et zones limitrophes.	<input type="text"/>
Affectation en REP/ REP+ 10 pts la 3 ^{ème} année ; 20 points la 4 ^{ème} année ; 30 pts la 5 ^{ème} année et plus. Les années ne sont pas forcément consécutives.	<input type="text"/>
Poste ASH pour agents non spécialisés 30 pts la 1 ^{ère} année ; 40 pts la 2 ^{ème} année ; 50 pts la 3 ^{ème} année et plus.	<input type="text"/>
Caractère répété de la demande 30 pts sur le voeu 1 (le voeu doit être identique aux années précédentes).	<input type="text"/>
Zones rencontrant des difficultés particulières de recrutement 10 pts la 1 ^{ère} année ; 20 pts la 2 ^{ème} année ; 50 pts la 3 ^{ème} année et plus. Communes de : Aubrives, Chooz, Fromelennes, Fumay, Givet, Hargnies, Haybes, Rancennes, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand.	<input type="text"/>
Sur demande (avec justificatifs) (mvt1d08@ac-reims.fr)	
Demandes formulées au titre du handicap : 500 pts en cas de RQTH (à rentrer dans i-prof -> situation particulière) 700 pts en cas d'avis prioritaire du médecin de prévention (voeux susceptibles d'améliorer les conditions de vie).	<input type="text"/>
Valorisation médicale / priorité sociale : 3 pts sur des voeux susceptibles d'améliorer les conditions de vie.	<input type="text"/>
Autorité parentale conjointe : 100 pts. Accordé sur les voeux sur la commune de scolarisation ou de garde de l'enfant (ou la commune la plus proche).	<input type="text"/>
Rapprochement de conjoints : Distance minimale : 70km. 100 pts sur <u>le voeu 1 qui doit correspondre à la commune de résidence professionnelle du conjoint.e (mariage/pacs) ou commune la plus proche avec une école</u>	<input type="text"/>
Enfant de moins de 18 ans à charge : 1 pt par enfant, 3pts maximum	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>

En cas d'égalité, les participant.es seront départagé.es selon leur date de naissance puis leur AGS.

